



---

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025 tenue à la salle du Conseil Municipal

---

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Julien RONZIER, Maire, à la suite de la convocation adressée le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq.

### ETAIENT PRESENTS :

RONZIER Julien, FAURE Sophie, QUATRESOUS Christian, MONTET Frédéric, SOUBEYRAND Daniel, POYET Manon, BOUTTE Thérèse, DETHY Annie, POYET Mathieu, DUMAS Jean-Marc.

### ABSENTS EXCUSES

DAMEZET Jérôme donne pouvoir à RONZIER Julien.

Madame POYET Manon est élue secrétaire de séance

En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	10 + 1 pouvoir

# ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier compte-rendu
- Ecole
  - Choix du prestataire pour la cantine
  - Tarifs cantine et périscolaire pour l'année 2025-2026
- Voirie
  - Approbation convention d'intégration de la voirie du Lotissement
- Agent communal
  - Choix de l'agent technique
- Divers
  - Saison culturelle 2025-2026 avec le Département
  - Fête patronale
  - Droit de préemption

Approbation du procès-verbal du 26 mai 2025 à l'unanimité des membres présents.

## Ecole

- Choix prestataire pour la cantine

Le lycée Sainte-Claire a décidé d'arrêter la distribution des repas aux communes environnantes. Cette décision nous a contraint à rechercher rapidement un nouveau prestataire pour assurer la fourniture des repas dès la rentrée de septembre.

Après une première prospection, une proposition a été retenue :

- **Prestataire proposé** : API, basé à La Talaudière
- **Mode de livraison** : Liaison froide
- **Pain** : Non inclus
- **Coût par repas** : 3,53 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le choix du nouveau prestataire pour la cantine pour la rentrée de septembre.

Pour : 10 + 1 pouvoir

Contre : 0            Abstention : 0

• **Tarifs cantine et périscolaire pour l'année 2025-2026**

La commission école propose de ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2025-2026. Cette décision est motivée par le changement de prestataire pour la cantine et l'absence de bilan complet sur l'année écoulée (2024-2025).

La commission rappelle que les tarifs sont établis selon le Quotient Familial (QF) pour l'année 2024-2025

**Pour la cantine :**

Quotient Familial (QF)	Tarif repas
QF de 0 à 700	0,90 €
QF de 701 à 850	0,95 €
QF de 851 à 1000	1,00 €
QF supérieur à 1001	3,90 €
Majoration hors délais	8,50 €
Repas adulte	5,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** de ne pas augmenter les tarifs cantine pour l'année 2025-2026.

Pour : 7 + 1 pouvoir

Contre : 2            Abstention : 1

**Périscolaire (matin et soir) Tarif par tranche de 30 minutes de garde**

Quotient Familial (QF)	Tarif
QF de 0 à 700	0,73 €
QF de 701 à 850	0,77 €
QF de 851 à 1000	0,81 €
QF supérieur à 1001	0,85 €
Majoration hors délais	5,00 €
Pénalité inscription erronée	2,00 €

## Temps méridien

Quotient Familial (QF)	Tarif
QF de 0 à 700	1,10 €
QF de 701 à 850	1,15 €
QF de 851 à 1000	1,22 €
QF supérieur à 1001	1,27 €
Majoration hors délais	5,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** de ne pas augmenter les tarifs périscolaire et temps méridien pour l'année 2025-2026.

Pour : 7 + 1 pouvoir

Contre : 1            Abstention : 2

## Voirie

- Intégration de la voirie du lotissement « impasse des sources »

Monsieur le Maire présente la convention d'intégration de la voirie du lotissement "Impasse des Sources".

Il est précisé que les travaux seront réalisés par le promoteur. L'intégration de la voirie dans le domaine public ne pourra intervenir qu'après l'achèvement complet des travaux, conformément aux termes de la convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention d'intégration et **AUTORISE** le maire pour signer tous les documents liés à l'intégration.

Pour : 10 + 1 pouvoir

Contre : 0            Abstention : 0

## Agent communal

- Choix de l'agent technique

Monsieur le Maire informe que le groupe de travail chargé du recrutement de l'agent technique a examiné les candidatures reçues. Au total, 11 candidatures ont été déposées, parmi lesquelles 5 candidats ont été reçus en entretien.

À l'issue des entretiens, 3 personnes restent en lice.

Un essai pratique sera proposé, notamment pour évaluer ses compétences à la conduite du tractopelle/tracteur.

Selon le résultat de cet essai, il est prévu que l'agent soit recruté en CDD de 6 mois dans un premier temps.

Par ailleurs, une négociation sera engagée concernant les prétentions salariales de certains, jugées trop élevées au regard des moyens de la commune.

Pour : 9 + 1 pouvoir

Contre : 0            Abstention : 0

#### Divers

- **Saison culturelle 2025-2026 avec le Département**

Animations prévues pour 2026 :

- **Lo Radzouka** : fin février 2026
- **Cie Wakibus** : octobre-novembre 2026

Une demande de subvention sera faite auprès du Département pour ces deux animations.

Nous prendrons également contact avec la Sous-préfecture afin de savoir si ces animations peuvent être maintenues, en raison des élections municipales de mars 2026.

- **Fête patronale**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la fête patronale se tiendra du 26 au 28 juillet 2025.

Il indique avoir rencontré récemment l'association en charge de l'organisation de cet événement.

Comme chaque année, il a été demandé si la mairie souhaitait offrir un apéritif le dimanche midi.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

- Il est décidé que l'apéritif offert sera un kir (rosé-griotte).
- Des boissons sans alcool seront également prévues pour les enfants : Coca-Cola et Oasis.
- Un accompagnement sera proposé sous forme de chips et cacahuètes.

Par ailleurs, le feu d'artifice est programmé pour le dimanche soir.

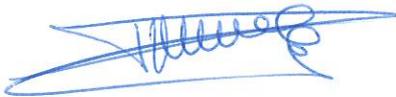
- **Droit de préemption**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les différents droits de préemption urbains (DPU) reçus dans le cadre du futur lotissement impasse des sources.

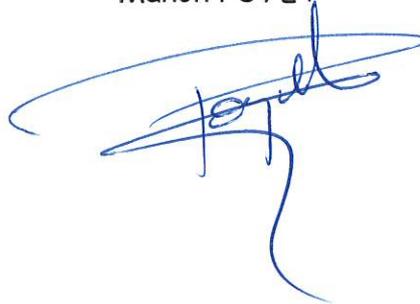
Après présentation des dossiers, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption sur les biens concernés.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 22h50.

Le Maire,  
Julien RONZIER

A blue ink signature of Julien Ronzier, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

Le Secrétaire de séance,  
Manon POYET

A blue ink signature of Manon Poyet, featuring a large, sweeping horizontal stroke and a vertical line extending downwards.